

While the basic quota is fixed, provision is made to issue import permits for eggs and egg products supplementary to the quotas to meet overall Canadian market needs.

During 1991 no supplementary permits were issued for table eggs. Supplementary permits for 1,526,262 kg of egg products were issued. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are issued import permits to bid competitively on world markets. Within this arrangement, permits for 7,827,841 kg of egg whites and egg yolk were authorized in 1991.

Import permits are required for importing inedible egg products into Canada. Importation is subject to surveillance only and permits were issued for 84,217 kg in 1991.

#### Chicken

Chicken was placed on the ICL on January 15, 1979. The global chicken import quota is set at 7.5% of the previous year's chicken production. For 1991, the global import quota amounted to 42,872,250 kilograms eviscerated equivalent. Global import permits were issued for 42,614,306 kilograms.

Bien que le contingent de base soit fixe, on prévoit la délivrance de licences pour importer des oeufs et des produits des oeufs en sus du contingent afin de répondre aux besoins globaux du marché canadien.

En 1991 aucune licence supplémentaire n'a été délivrée pour l'importation d'oeufs de consommation. Des licences supplémentaires ont été autorisées pour l'importation de 1 526 262 kg de produits d'oeufs. Les sociétés qui ont besoin d'oeufs importés ou de produits d'oeufs pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 7 827 841 kg de blancs d'oeufs et de jaunes d'oeufs en 1991.

Des licences sont requises pour importer au Canada des produits d'oeufs non comestibles. L'importation n'est soumise qu'à une surveillance et des licences ont été délivrées pour 84 217 kg en 1991.

#### Poulet

Le poulet a été placé sur la LMIC le 15 janvier 1979. Le contingent global d'importation de poulet est fixé à 7,5 % de la production de poulet de l'année précédente. Pour 1991, le contingent global d'importation de poulet s'est chiffré à 42 872 250 kilogrammes en poids éviscéré. Des licences globales d'importation ont été délivrées pour 42 614 306 kilogrammes.